

Auxerre, le **30 AVR. 2021**

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE MANIFESTATION
n°CAB 2021-045**

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le décret-loi du 23 octobre 1935 modifié portant réglementation des mesures relatives au renforcement du maintien de l'ordre ;

Vu la déclaration de manifestation et de rassemblement reçue en préfecture le 27 avril 2021 présentée par M. Reynald MILLOT, Mme Véronique DEGOIX-GUTTIN et M. Philippe WANTE (organisateur), dans le cadre du défilé du 1^{er} mai, **le samedi 1^{er} mai 2021, à AUXERRE (89000) de 10 heures 30 à 12 heures 30 et selon le parcours suivant :**

11 heures 30 : rassemblement place de l'Arquebuse, puis départ du cortège en direction du boulevard du 11 Novembre, rond-point de Paris, boulevard de la Chaînette, quai de la Marine, quai de la République, pont Paul Bert, rue de l'Île aux Plaisirs.

12 heures 30 : fin de la manifestation devant le Silex situé au 7 rue de l'Île aux Plaisirs et dispersion des participants.

Considérant que la demande présentée comporte l'ensemble des mentions requises par la réglementation en vigueur, et a été formée dans les délais impartis ;

DONNE RÉCÉPISSÉ

à M. Reynald MILLOT, Mme Véronique DEGOIX-GUTTIN et M. Philippe WANTE organisateurs du rassemblement.

Ce récépissé ne vaut pas autorisation. La déclaration de manifestation est régie par un régime d'accord tacite. La manifestation est autorisée uniquement si l'administration ne s'y est pas opposé explicitement. Il est rappelé qu'en vertu de l'article L. 412-1 du code de la route, le fait d'entraver ou de gêner la circulation publique est un délit, passible d'une peine d'emprisonnement et d'une amende.

Dans le cadre de lutte contre la covid-19, les organisateurs sont tenus :

- de rendre le port du masque obligatoire ;
- de faire respecter les distanciations sociales ;
- de s'assurer qu'au sein du rassemblement ne se forment pas des groupes de plus de 6 personnes ;

Pour le préfet,
la sous-préfète,
directrice de cabinet


Marion Aoustin-Roth